



Société des Régates de Vannes

CP.391
56009

Fondée en 1843, 1, reconnue d'utilité publique le 19.02.1866
VANNES Cedex

Tel 02 97 40 54 75
Mob 06 24 18 67 37
Email luchoudet@cegetel.net

Club FFV 56009
Club FFH 2388

Régates de Noël

17 décembre 2006

Avis de Course

1) Organisation: Cette régata est organisée le 17 décembre 2006 au départ d' Arradon, par la **Société des Régates de Vannes**, sous l'égide de la Fédération Française de Voile,

2) Règles applicables:

Les règles de course à la voile (RCV) 2001-2004,
Les règles des classes admises à concourir, sauf si l'une d'entre elles est modifiée par le présent avis de course ou par les instructions de course,
Le présent avis de course,
Les instructions de course.

3) Classes admises à concourir: Minijis, 2.4 et Habitables.

4) Coureurs admis à participer:

Coureurs français licenciés à la F.F.V. ou à la F.F.H.
Coureurs étrangers en règle avec les règlements de leur autorité nationale.

5) Inscriptions:

Les inscriptions seront enregistrées à Arradon, sur le parking des Vénètes, à partir de 09h15 le dimanche 17 décembre .
Les concurrents licenciés à la FFV ou à la F.F.H. devront présenter au moment de la confirmation de leur inscription
- les licences FFV ou F.F.H. valides, portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs
Chaque concurrent devra signer au moment de son inscription définitive un formulaire contenant les termes suivants:
"J'accepte de me soumettre aux règles de course à la voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve".
Les instructions générales de course seront disponibles au moment de la confirmation des inscriptions.

6) Programme Sportif:

L'heure du 1er signal d'avertissement de la 1ere manche est fixé à 10h30.
Remise des prix à 16h00 autour du punch chaud servi sur la vedette Navix

7) Classement:

Le classement sera effectué conformément à l'annexe A des RCV "système de point à minima".
Les classements seront effectués selon la table du handicap national pour les habitables et en temps réel pour les autres séries.

8) Parcours:

Les parcours seront de type Banane et/ou Raid.

9) Pénalités applicables:

La règle 44.1 des RCV s'applique.

10) Règle de sécurité:

Les équipages de minijis, 2.4 devront, dès leur départ sur l'eau et jusqu'à leur retour à terre, porter une brassière de sécurité.

Les habitables devront être en règle avec la 5° catégorie de navigation

11) Informations:

SR Vannes Luc HOUDET : 06.24 18 67 37
luchoudet@cegetel.net